

Le conseil municipal s'est réuni le 11 mars 2024 à 18h30, sous la présidence du Maire.

**PRESENTS :** Franck GAULTIER - Nicole MOUGEL - Renée LAURENT - Dominique MARIE - Pascal BOHIN - Marie DUTEIL - Denis WAEYAERT - Carine TESSIER - Bernard LEBRETON - Didier TIRARD - Philippe THOUIN Naty MATHIAS - Stéphanie BENOIT et Carole BLONDEL

Vanessa LEMAITRE secrétaire de mairie pour présentation du budget primitif

- **P. BOHIN est arrivé à 18h45**
- **D WAEYAERT est parti à 19h30**

Secrétaire de séance : M. Franck GAULTIER.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- DELIBERATION N°8/2024 : armoire de commande d'éclairage public /correction**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa séance du 12 Février 2024 et sa délibération n°8/2024 relative à l'ajout d'équipements dans les armoires de commande d'éclairage public, rue des Anémones et dans le Bourg pour un montant de 900 € HT soit 1 080.00 € TTC. Une ouverture de crédit avant le vote du budget primitif 2024 était votée pour un montant de 1 100.00 € pour honorer cette dépense. Or, il s'avère une erreur de rédaction apparaît dans ladite délibération indiquant « la fourniture et la pose d'armoires de commande » alors qu'il s'agit de la fourniture et la pose d'horloges astronomiques dans les armoires de commande. M. le Maire propose de modifier la rédaction de la délibération n°8/2024 afin d'éviter toute erreur d'interprétation des travaux réalisés au moment de présenter la facture au mandatement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- corrige la délibération n°8/2024 comme suit : accepte le devis n° 11225 des Ets Porte d'Aube pour fourniture et pose d'horloges astronomiques dans les armoires de commande des armoires de commande rue des Anémones et du Bourg »,
- rectifie les phrases indiquant fourniture et pose des armoires de commande s'agissant des horloges astronomiques,
- précise que les autres termes de la délibération n°8/2024 du 12 Février 2024 restent inchangés.

### **2- Etude du devis Socotec : mission de contrôle technique pour le réaménagement de la cuisine et vote ouverture de crédit**

M le Maire rappelle au Conseil Municipal, dans le cadre de la préparation budgétaire, les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par Loi n°2012-1510 du 29 /12/ 2012 - art. 37. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Conformément aux textes applicables, il est précisé au conseil municipal qu'il peut faire application de cet article à hauteur de 9 949.00 € (Chap. 21 et 23 de 2023 soit 39 796 € x 25%). Dans ce cadre budgétaire et législatif, M. le Maire présente le devis de la société SOCOTEC d'Alençon du 09/10/ 2023 pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS pour un montant de 4 795.50 € HT soit 5 754.60 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société SOCOTEC pour les montants et les travaux et les montants décrits ci-dessus,
- impute la dépense au compte 2313 (travaux) de la section d'Investissement,
- vote une ouverture de crédit de 5 800.00 € avant le vote du budget primitif de 2024

### **3- Préparation budgétaire 2024 :**

M. Le Maire donne la parole à Mme LEMAITRE, secrétaire de mairie, afin de présenter le budget primitif en détail aux membres du Conseil municipal.

**Section de Fonctionnement :** A la clôture du 31.12.2022, il a été constaté un excédent de 256 930,41 €, l'exercice 2022 présente un résultat positif de 49 339,75 €, **l'excédent de clôture au 31 décembre 2023 s'élève à + 306 270,16 €.**

**Section d'Investissement :** A la clôture du 31.12.2022, il a été constaté un excédent de 14 978.85 €.

L'exercice 2022 présente un résultat déficitaire de 13 574,05 € **l'excédent de clôture au 31 décembre 2022 s'établit à +1 404.80 €.**

Le conseil donne son accord pour que ces budgets soient présentés au trésorier M. CHEUX le 14 Mars 2024.

Départ de Vanessa LEMAITRE.

## **INFORMATIONS DU MAIRE :**

1. Rentrée scolaire 2024 : l'académie demande le retrait d'un emploi sur notre RPI. A la conférence des Maires, un vote consultatif a été demandé aux 22 maires présents pour fermeture d'une classe. Un montant de 1 270 000 € a été annoncé pour des travaux de notre école ? St-Martin-d'Ecublei serait retenue (résultat du vote 15 pour et 7 contre). **Dans l'hypothèse qu'une classe sur notre commune soit supprimée, il n'en resterait plus qu'une ce qui entrainerait la fermeture de l'école.**
2. Distribution flyers FREDON sur moustique tigre
3. Mise à jour tableau tenu bureau de vote élection Européennes.
4. 2 mariages sont prévus au mois d'Août 2024 (période de vacances) : qui sera présent pour les célébrations ?
5. Décès de Daniel CHEUL, nous avons reçu une carte de remerciement de son épouse et de sa famille.

## **TOUR DE TABLE**

1. R. LAURENT : Procédure de reprise des concessions funéraires : Est-ce que les concessions qui ne sont pas perpétuelles et qui arrivent à échéances ont été répertoriées ? Des courriers sont-ils prévus pour le renouvellement, où pas, de ces concessions ? Est-ce que le nécessaire a été fait auprès de la SNCF pour chemins et panneau endommagés ? - Rappelle du concert de la Chorale Atout-Chœurs du 23 mars 2024 à 20h30 en l'église de notre commune. Le Père Stéphane nous a donné son aval. L'entrée est gratuite et participation libre (flyers à disposition) – Renée rend un hommage à Sylvie GERAULT, qui a été institutrice en école primaire et qui a habité 40 ans à Saint Martin-d'Ecublei. C'était une personne bienveillante, passionnée par son métier. De par sa gentillesse, son écoute, sa pédagogie, sa disponibilité, elle savait transmettre aux enfants l'envie d'apprendre et de réussir. Elle n'hésitait pas à donner de son temps pour les enfants qui avaient des difficultés dans l'apprentissage. Ayons une pensée pour elle et sa famille.
2. P. THOUIN : PLUI, les prochaines étapes de la procédure sont l'enquête publique, d'une durée minimale d'un mois, qui débutera très bientôt. Les avis des communes et des Personnes Publiques Associées (PPA) seront joints au dossier du PLUi qui sera soumis lors de cette enquête publique. Pour notre commune, une permanence du commissaire-enquêteur sera programmée. Les habitants pourront ainsi lui exposer leurs souhaits ou doléances. Ils pourront aussi exprimer ceux-ci par courrier, par mail, ou sur un registre d'enquête publique unique à la mairie de St-Martin-d'Ecublei.
3. P. BOHIN : suite réunion du SAE3R donne le compte rendu rapport annuel (environ 100 km de canalisation à changer)
4. N. MATHIAS : tous les matins une dame se promène avec son chien sur la commune : déjection canine pas ramassée ! Eclairage public éteint le soir à 21h10 ? Pose des questions sur les bovins du centre bourg : boue, nutrition, abris etc - Redonne les clés du comité des fêtes qui lui avait été confiées.
5. S. BENOIT : signale des gravillons sur la D930, d'autre part, le sens interdit, rue des Acacias, n'est pas respecté entre autres par un dépanneur et la Factrice.
6. C. TESSIER : demande informations sur fermeture éventuelle de notre école.
7. D. MARIE : annonce un conseil d'école à la CDC le 12 mars 2024 et conseil de classe à St-Martin-d'Ecublei le 19 mars 2024.
8. N. MOUGEL : parle du dossier TE61 : M. Le Maire rappelle que nous avons un contrat en cours avec un prestataire et demande plus de précision sur cette proposition - Elle, souhaite des subventions de la part du Sénateur.

Fin de séance 21h00

Prochaine réunion 25 mars 2024